



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
MARTINIQUE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R02-2017-143

PUBLIÉ LE 12 OCTOBRE 2017

Sommaire

PREFECTURE MARTINIQUE - DLAL/DIRECTION

R02-2017-10-12-001 - ARRÊTÉ N°..., modifiant l'arrêté R02-2017-07-19-009, du 19 juillet 2017, donnant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes, au sein du centre de services partagés interministériel (plateforme Chorus) (7 pages)

Page 3

PREFECTURE MARTINIQUE - DLAL/DIRECTION

R02-2017-10-12-001

ARRÊTÉ N°..., modifiant l'arrêté R02-2017-07-19-009, du
19 juillet 2017, donnant délégation de signature pour
l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes,
au sein du ^{*Demande de publication au Recueil des Actes Administratifs*} centre de services partagés interministériel
(plateforme Chorus)



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

SECRETARIAT GENERAL

Direction de la légalité et des affaires locales
(DLAL)
Pôle juridique et documentaire (P.J.D)

ARRETE modifiant l'arrêté R02-2017-07-19-009 du 19 juillet 2017 donnant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes au sein du centre de services partagés interministériel (plateforme Chorus)

LE PREFET DE LA MARTINIQUE

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et département modifié, notamment ses articles 20, 21-III, 38 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la circulaire du Premier ministre n° 5397/SG du 1er juillet 2009 relative au déploiement territorial de l'application Chorus ;

Vu le décret du président de la République du 29 juin 2017 nommant **M. Franck ROBINE**, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique ;

Vu le décret du président de la République du 24 juin 2015 nommant **M. Patrick AMOUSSOU-ADEBLE**, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Martinique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R02-2017-01-04-001 du 04 janvier 2017 portant réorganisation des services du secrétariat général de la préfecture de la Martinique ;

Vu la décision n° 170325/DRHM/BRH du 20 février 2017 nommant **Mme Élisabeth**

Préfecture de la région Martinique - 82, rue Victor Sévère - 97262 Fort-de-France CEDEX Tel : 05 96 39 36 00 Fax : 05 96 71 40 29

Horaires d'ouverture de 8h à 16h – Site Internet : www.martinique.pref.gouv.fr

CHONQUET, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du centre de services partagés interministériel (plateforme Chorus);

Vu la décision n° 170344/DRHM/BRH du 20 février 2017 nommant **Mme Katy CAROLE**, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du centre de services partagés interministériel (plateforme interministérielle Chorus);

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

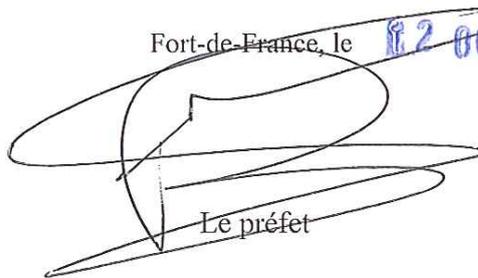
ARRETE :

ARTICLE 1 : L'arrêté préfectoral n° R02-2017-07-19-009 du 19 juillet 2017 donnant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes au sein du centre de services partagés interministériel (plateforme Chorus) est modifié dans ses annexes 5, 6 et 8.

ARTICLE 2 : Le reste demeure inchangé.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la Directrice Régionale des Finances Publiques et aux fonctionnaires intéressés, affiché à la préfecture de la Martinique et publié au recueil des actes administratifs.

Fort-de-France, le 02 OCT 2017



Le préfet

Franck ROBINE

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa notification pour les destinataires ou de sa publication pour les tiers.

Préfecture de la région Martinique - 82, rue Victor Sévère - 97262 Fort-de-France CEDEX Tel : 05 96 39 36 00 Fax : 05 96 71 40 29

Horaires d'ouverture de 8h à 16h – Site Internet : www.martinique.pref.gouv.fr

ANNEXE 5

Agents habilités par délégation pour la saisie des actes d'ordonnancement secondaire dans CHORUS pour les programmes de l'annexe 1 et fonds européens

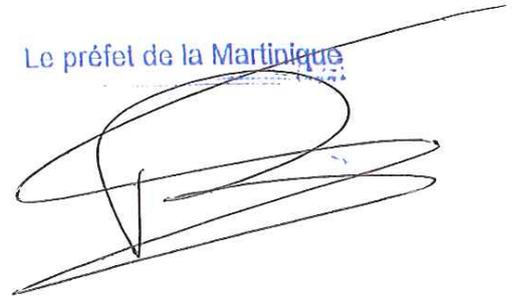
NOM DE L'AGENT	Service d'origine
Gestionnaires d'engagements, de dépenses simples et de projets complexes et de certification du service fait	
Denise RICHOL	DAC
Arsène HARAL	DAAF
Pascale KICHENIN	DEAL
Jean-Pierre SEYMOUR	DEAL
Jeannie BOUTON	DEAL
Catherine ELISEE	DEAL
Manuella ALIMELIE	DIECCTE
Valérie VALLADE	DRFIP
Houda KHOUMI	Gendarmerie
Mylène POLYTE	Gendarmerie
Marie-Magdeleine MALLER	DJSCS
Daniel COURJOL	Préfecture
Maryvonne ETIENNE	Préfecture
Nicole VICTORIN	Préfecture
Jean-Luc GERNET	Préfecture
Louise Camille FERRATY	Préfecture
Marie-Françoise TISMON-CAIUS	Police (DDSP)
Dominique DEAU	Police (DDSP)
Yves AGBESSI	Police (SAT)
Juliette MARY	Police (DDSP)

Gestionnaires de dépenses simples et de projets complexes et de certification du service fait	
Josiane CESAR	Police (DDSP)
Gestionnaires d'engagements, de dépenses simples et de projets complexes et de certification du service fait pour l'espace réservé du bop 176 de la police nationale (services concernés : DDRI, OCRTIS, SRPJ)	
Marie-Françoise TISMON-CAIUS	Police (DDSP)
Dominique DEAU	Police (DDSP)
Yves AGBESSI	Police (SAT)
Juliette MARY	Police (DDSP)

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°

Du 2 OCT 2017

Le préfet de la Martinique



Franck ROBINE

ANNEXE 6

Agents habilités par délégation pour saisie des actes de recettes non fiscales dans chorus

Programmes concernés : programmes de l'annexe 1 et fonds européens

NOM DE L'AGENT	Service d'origine	Observations
Gestionnaires habilités pour la saisie des recettes non fiscales		
Denise RICHOL	DAC	
Arsène HARAL	DAAF	
Pascale KICHENIN	DEAL	
Jean-Pierre SEYMOUR	DEAL	
Jeannie BOUTON	DEAL	
Catherine ELISEE	DEAL	
Manuella ALIMELIE	DIECCTE	
Valérie VALLADE	DRFIP	
Houda KHOUMI	Gendarmerie	
Mylène POLYTE	Gendarmerie	
Marie-Magdeleine MALLER	DJSCS	
Daniel COURJOL	Préfecture	
Maryvonne ETIENNE	Préfecture	
Nicole VICTORIN	Préfecture	
Jean-Luc GERNET	Préfecture	
Louise-Camille FERRATY	Préfecture	
Dominique DEAU	Police (DDSP)	
Yves AGBESSI	SAT Police	
Josiane CESAR	Police (DDSP)	
Juliette MARY	SAT Police	
Marie-Françoise TISMON-CAIUS	Police (DDSP)	

Valideurs habilités pour la validation des recettes non fiscales	
Erika JEAN-MICHEL	DJSCS
Manuela POLONET	Préfecture
Emile NAUD	DEAL
Nathalie CABAS	Police (DDSP)
Valideurs habilités pour la validation des recettes de l'espace réservé du BOP 176 de la Police Nationale (services concernés par l' « espace réservée » de la Police : DRRRI,OCRTIS,SRPJ)	
Marie-Solange MEDEUF	DAC
Nathalie CABAS	Police (DDSP)

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° _____ du **12 OCT 2017**

Le préfet de la Martinique



Franck ROBINE

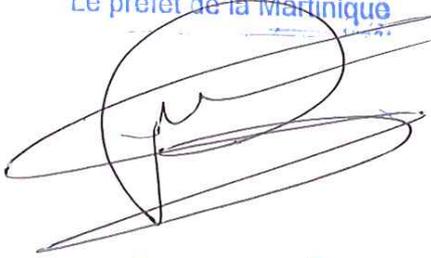
ANNEXE 8

Vacataires habilités à saisir dans Chorus les actes suivants : engagements juridiques, certification du service fait, demandes de paiement et recettes non fiscales, dans la limite des missions exercées et de la durée du contrat

AGENT	Service d'origine	POSTE OCCUPE
Chantale ALINE	Préfecture	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement au sein du CSPI
Ingrid ALPHONSINE	Préfecture	Gestionnaire des engagements juridiques et des demandes de paiement au sein du CSPI

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°

du **J 2 OCT 2017**


 Le préfet de la Martinique
 Franck ROBINÉ